

République Française



Ville de Draguignan

N° 2023-195

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE EMPRISE DE 453 M² À
DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 65 SISE AVENUE
DU 4 SEPTEMBRE À DRAGUIGNAN**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS pouvoir à ALAIN HAINAUT, HUGUES BONNET pouvoir à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL pouvoir à SYLVIE FRANCIN, MICHEL PONTE pouvoir à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à ÉVELYNE LORCET, CHRISTIAN MAMECIER pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, LAURELINE AUBOURG BASTIANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU pouvoir à JEAN-DANIEL SANTONI,

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : **21 DEC. 2023**

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

VU l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant qu'il convient de rendre sous gestion communale l'accès qui dessert un équipement public sis avenue du 4 septembre à Draguignan, actuellement propriété de la copropriété « le Dragonia » ;

Considérant le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC), réalisé par le géomètre, délimitant l'emprise à acquérir d'une superficie de 453 m² issue de la parcelle cadastrée section AO n° 65 ;

Considérant l'accord des copropriétaires quant à la cession à la Commune de l'emprise susvisée ;

Tous les frais afférents aux travaux d'aménagement dont la création de 6 places de parking sur cette emprise ainsi que les frais de conservation et d'entretien en découlant seront à la charge de la commune sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal.

Le prix de ces parcelles étant inférieur au seuil de consultation obligatoire (180 000 € HT), il n'a pas été demandé d'avis de valeur au service du Domaine. Le plan de ladite parcelle est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de 453 m² à détacher de la parcelle AO n° 65 ;
- Autorise :
 - o Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
 - o Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 083-218300507-20231213-2023_195-DE

Commune :
DRAGUIGNAN (050)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 6447X
Document vérifié et numéroté le 21/11/2023
A CDIF DRAGUIGNAN
Par MARTINEZ JM
géomètre principal
Signé

Service Départemental
des Impôts Fonciers du Var
Antenne de Draguignan
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407
83008 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04/94/60/49/33

sdif.var-draguignan@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A _____, le _____

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/750
Date de l'édition : 21/11/2023
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par CLARET (2)

Réf. : 2023-120

Le 21/11/2023



(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour).
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rattaché au cadastre, etc...)
 (3) Précitez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'activité agricole, etc...)





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

Berger
Levrault

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_195
Objet :	ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE EMPRISE DE 453 M ² À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 65 SISE AVENUE DU 4 SEPTEMBRE À
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	083-218300507-20231213-2023_195-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231213-2023_195-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-195.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231213-2023_195-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	172.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 195-1 Plan .pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231213-2023_195-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	200.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à 09h16min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à 09h16min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à 09h17min42s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	21 décembre 2023 à 09h17min54s	Reçu par le MI le 2023-12-21